



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 7 janvier 2021 à 19h00 /
2021eko urtarrilaren 7ko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
31 décembre 2020 / 2020ko abenduaren 31a	27	21

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Antoine COGNAUD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Fabien LARROQUET, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Marie Pierre CLAVENAD (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
 Pascal PEYREBLANQUE (k) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
 Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2021-03-02 Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création d'un poste Adjoint Technique/Herriko langileen lanpostuen aldaketa : Adjoint Technique lanpostu baten sortzea

Service des écoles :

L'agent municipal qui assure plusieurs fonctions, dont le portage des repas aux personnes âgées, le service de la cantine et le ménage à l'Ikastola et au Centre de Loisirs, ainsi que le nettoyage dans différents bâtiments communaux, va quitter ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2021. Cet agent est titulaire d'un grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe pour un temps non complet de 31H/semaine.

Afin de pourvoir à son remplacement, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet de 31 H/semaine en temps annualisé à compter du 1^{er} février 2021.

Mr le Maire sera chargé de la déclaration de vacance d'emploi correspondante et de la nomination de l'agent recruté sur ce poste.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, et après en avoir délibéré

DECIDE la création, à compter du 1^{er} février 2021, d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet de 31 H/semaine.

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

CHARGE le Maire de la déclaration de vacance d'emploi correspondante.

Adopté par 21 voix pour et 3 abstentions (Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

